

# Le bien-être durable - Quelle croissance pour Genève ?

---

**« La croissance durable est un objectif incontournable à atteindre pour lequel tous les acteurs de la société doivent se mobiliser. »**

Le produit intérieur brut (PIB) ne suffit plus pour mesurer la croissance économique d'une ville ou d'un pays. On cherche désormais à construire des indicateurs de bien-être d'une population, tels que l'IDH (indice de développement humain) et le BNB (bonheur national brut), mais la mesure parfaite n'existe pas.

Etude détaillée menée par le Prof. Giovanni Ferro Luzzi et Sylvain Weber de l'[Institut de recherche appliquée en économie et gestion \(Ireg\)](#).

## Etude sur la croissance - CCIG & IREG

- [Visionner l'étude sur le portail de la CCIG](#)
- [Consultez l'étude au format pdf](#)

## L'institut de recherche appliquée en économie et gestion (Ireg)

L'[IREG](#) est une initiative conjointe de la Haute école de gestion de la HES-SO Genève et de l'Université de Genève pour mutualiser leurs ressources dans la réalisation et le développement de la recherche appliquée.



institut de recherche appliquée  
en économie et gestion



**Sylvain Weber**

Chargé de projets de recherche à l'[Institut de recherche appliquée en économie et gestion \(Ireg\)](#)



## **Prof. Giovanni Ferro-Luzzi**

Directeur de l'[Executive MBA HEG-Genève](#)

Directeur de l'[Institut de recherche appliquée en économie et gestion \(Ireg\)](#)

Giovanni Ferro-Luzzi est professeur à la HEG-Genève et à l'UNIGE.

---

### **La Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG)**

La **CCIG** souhaite pour Genève une prospérité économique durable, c'est-à-dire fondée sur des bases saines, impliquant notamment un tissu économique diversifié. Pour cela, il est nécessaire que les entreprises, quelles que soient leur taille et leur nature, trouvent dans le canton un cadre favorable à l'exercice de leur activité.

Association de droit privé, indépendante de l'Etat, la **CCIG** a pour objectif d'assurer une économie forte, permettant aux acteurs qui constituent le tissu économique local d'exercer leur activité de manière pérenne.

